

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61

présenté par

Mme Adam, M. Cazeneuve, M. Chambefort, Mme Lebranchu, M. Le Bris, M. Marsac,
M. Michel, Mme Olivier-Coupeau, M. Rousset, M. Viollet
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2*(Rapport annexé)*

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« La France fera des propositions à ses partenaires afin de développer un esprit de défense européen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quels que soient les arguments rationnels et les bonnes raisons que peuvent avoir les Etats européens de renforcer une défense commune, il n'en demeure pas moins qu'une importante bataille reste à mener : la bataille de l'opinion. A l'occasion de la l'intervention militaire en Irak, nombre de commentateurs ont glosé sur l'émergence d'une opinion publique européenne, matérialisée par une unanimité de perception d'un évènement donné. En réalité, dès avant cela les instituts de sondage effectuaient des enquêtes afin de connaître les sentiments comparés des citoyens des Etats membres sur divers sujets. Un fort besoin de défense européenne commune est constaté par toutes les enquêtes. La bataille de l'opinion peut donc sembler gagnée. Mais nul ne peut croire que de telles attentes soient déçues sans que cela ne prête à conséquence. Il importe donc de renforcer les opinions favorables par une véritable politique de création et de diffusion d'un esprit de défense européen.